

Réunion du Conseil Municipal – 30 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle Madeleine Jotte, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

Présents : MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, ROCHE Didier, HANIN Hervé, CARL Aline, MARÉCHAL Jean-Luc, GUERIN Sabrina,

Absents excusés : DUPRÉ Alexandre, PENELLE Stéphane, MOREL Jacques (donne procuration à ROCHE Didier), LENOIR Laëtitia

Madame Aline CARL est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de conseil municipal du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Voteants : 8 (dont 1 par procuration) Pour : 8 (dont 1 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation du compte rendu de conseil municipal du 22 juillet 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 juillet 2020, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 22 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Voteants : 8 (dont 1 par procuration) Pour : 8 (dont 1 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3. Attribution de marché - Travaux de réfection de toiture

Vu la délibération n° 2020-20 du 10 juin 2020 ;
Vu la délibération n° 2020-21 du 10 juin 2020 ;
Vu le compte rendu d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres du 22 juillet 2020,
Vu le compte rendu d'analyse des offres et le tableau d'analyses des offres joint ;
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 juillet 2020 ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de quatre offres, toutes recevables.

Monsieur le Maire donne lecture des offres :

Entreprises	Prix HT	Prix TTC	Ecart à l'estimation
CASTANIER	72 447,50 €	86 937,00 €	42,5%
DUFOUR	75 302,00 €	90 362,40 €	48,1%
ENC	53 262,89 €	63 915,47 €	4,8%
BERDEAUX	69 332,80 €	83 199,36 €	36,4%

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu des offres remises, seule la société ENC étant la mieux-disante, a été reçue à la mairie par Mme MARÉCHAL Isabelle et M. HANIN Hervé afin de faire le point sur la qualité des ardoises proposées et de l'éventuelle moins-value envisagée.

Suite à cette négociation, la société ENC :

- a remis un devis actualisé avec l'option d'une ardoise d'Espagne de 2^{ème} tri. Le devis s'élève à 50 833,33 € HT, soit 61 000,00 € TTC
- a confirmé un démarrage de chantier le 21 septembre 2020 et une fin des travaux le 31 octobre 2020
- a confirmé la réalisation de motifs dans la toiture

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 juillet, a rendu un avis favorable pour retenir la société ENC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer le marché de réfection de la toiture à la société ENC pour un montant de 50 833,33 € HT, soit 61 000,00 € TTC.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents administratifs et financiers y afférents.

Voteants : 8 (dont 1 par procuration) Pour : 8 (dont 1 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

4. Manifestation du BBQ Party

Monsieur le Maire rappelle le principe de la manifestation du BBQ Party organisée depuis 5 ans au sein du village, le dernier week-end d'août.

Au vu de la crise sanitaire, et afin de respecter les recommandations gouvernementales, Monsieur le Maire propose de ne pas organiser cette manifestation cette année et de la reporter à l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une association de combats médiévaux s'entraîne tous les jeudis soirs sur le quai de Seine ; elle ferait une animation à cette occasion.

Le Conseil Municipal **décide** :

- de ne pas organiser la manifestation du BBQ Party cette année
- de faire une communication auprès des habitants

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux

M. le Maire informe le conseil municipal que le petit pont du circuit des sources bleues (entre la Sente au Lavoir et le Quai de Seine) a été mise en place ce jour.

A cette occasion, M. le Maire remercie Hervé HANIN et un de ses amis, Jean-Luc MARECHAL et son beau-frère, Stéphane PENELLE, Antoine et Christophe FOLIOT pour le montage et la mise en place du petit pont qui, grâce à leurs compétences et à leur volonté, s'est faite à moindre coût pour la commune avec pour seule motivation, l'intérêt général

Eglise

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la notification du Département de l'Eure de l'aide financière pour la restauration de l'église.

La mairie a également reçu la convention financière de la DRAC signée.

La 1^{ère} réunion de chantier sera programmée dans le 1^{ère} quinzaine de septembre 2020.

Quai de Seine

Jean-Luc MARÉCHAL fait remarquer que de nombreux déchets sont sur le quai de Seine. Les poubelles n'étant pas très visibles, il propose de les déplacer ou d'en acheter de nouvelles.

M. le Maire répond que dans un premier temps, une signalétique sera mise en place sur le nouveau panneau d'affichage.

Stationnement centre bourg

Hervé HANIN fait remarquer que les propriétaires route du Fond des Vaux continuent de stationner leurs véhicules le long de la route, gênant la visibilité au carrefour du centre bourg.

Sabrina GUERIN et Aline CARL rappellent que, lors du conseil municipal du 24 juin dernier, il avait été évoqué la création d'une place de stationnement pour une voiture. Par contre, il avait été demandé que la camionnette soit stationnée sur une des places matérialisées existantes afin de ne pas gêner la visibilité au niveau du carrefour.

Hervé HANIN signale qu'à cet endroit, le stationnement des véhicules hors des places de stationnements matérialisées est de plus en plus nombreux et dangereux et souhaite qu'une bande jaune en bordure de trottoir soit matérialisée afin d'interdire le stationnement route du fond des vaux au niveau du carrefour avec la route du Flacq.

M. le Maire répond qu'il a rencontré le Lieutenant Hébert et le Chef Chantébel de la gendarmerie. Ces derniers ont confirmé que si un arrêté d'interdiction de stationner est pris, la gendarmerie pourra verbaliser les véhicules en infraction.

Sécurité routière

Hervé HANIN signale la dangerosité des camions qui viennent de la carrière et qui circulent à vive allure sur la route du Flacq. Avec le parcours de la Seine à Vélo, la fréquentation des cyclistes est croissante et il craint qu'un accident grave se produise.

M. le Maire répond qu'il va adresser un courrier au Département de l'Eure et à la gendarmerie pour les alerter.

Aline CARL suggère de mettre l'entreprise des camions et la carrière en copie de ces courriers.

Elagage

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la majorité des propriétaires ont élagué leur haie.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, M. le Maire fait actuellement le nécessaire.

Motos

Didier ROCHE fait remarquer que beaucoup de motos circulent dans le village et demande si un parking leur est réservé. M. le Maire répond que le parking derrière la mairie est à leur disposition.

Séance levée à 19h10